



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/448

Le 25 février 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion), Genève, 26-27 mai 2008

1 Introduction

La Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion) a été créée par l'Assemblée des radiocommunications de 2007 (15-19 octobre 2007) dans sa [Résolution UIT-R 4-5](#). La Commission d'études se chargera désormais des études entreprises par l'ancienne Commission d'études 6, à l'exclusion de certaines parties des études de l'ancienne Commission d'études 6 traitant du service de radiodiffusion par satellite. La structure provisoire pour la Commission d'études 6 est présentée à l'Annexe 1.

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 26 et 27 mai 2008, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6D, 6G et 6X (voir la Lettre circulaire 6/LCCE/59).

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30. Pour accéder au comptoir d'enregistrement situé **dans le bâtiment Montbrillant, tous les délégués devront emprunter exclusivement l'entrée Montbrillant** le jour de l'ouverture.

2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit à l'Annexe 2. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-5.

Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/que-rsg6/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2.2 de la Résolution UIT-R 1-5.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6D, 6G et 6X organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-5, l'Annexe 3 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités aux réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire adopter chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Elle peut soumettre le projet de Recommandation soit à l'Assemblée des radiocommunications suivante, soit aux Etats Membres, par voie de consultation; la Commission d'études peut aussi décider d'utiliser la procédure PAAS, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues un mois avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 4) (le photocopier si nécessaire). En ce qui concerne les réservations d'hôtel, veuillez consulter l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Structure provisoire de la Commission d'études 6 (Service de radiodiffusion)

Groupe de travail	Président a.i.
GT 6D (Transmission de radiodiffusion, à l'exception du système RF et des aspects du SRS relatifs au spectre)	M. L. Olson
GT 6G (Création de services de radiodiffusion, y compris les technologies de création de signaux de contenu, la production et le contrôle de qualité)	M. D. Wood
GT 6X (Accès aux services de radiodiffusion, y compris les services issus de la convergence, le multimédia, l'interactivité et les besoins de service)	M. Y. Nishida

Annexe 2

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 26-27 mai 2008)

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Désignation du Rapporteur
- 4 Rapport/compte rendu du Président (Document [6/416](#))
- 5 Résultats de la RPC11-1
- 6 Rapport sur la réunion du GCR-08
- 7 Rapports des Présidents des Groupes de travail
 - 7.1 GT 6D
 - 7.2 GT 6G
 - 7.3 GT 6X
- 8 Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 8.1 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption a été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.2 et § 10.4)
 - Décision de faire adopter le texte par la Commission d'études
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
 - 8.2 Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre
- 9 Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R
- 10 Examen des Questions
- 11 Structure des Groupes de travail et désignation de leurs présidents
- 12 Statuts des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Voeux, Résolutions et Décisions
- 13 Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales
- 14 Constitution du Groupe de rédaction qui travaillera par correspondance
- 15 Calendrier des réunions
- 16 Divers

C. DOSCH
Président de la Commission d'études 6
des radiocommunications

Annexe 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 6D, 6G et 6X qui précèdent la réunion de la Commission d'études 6 et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6G:

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMAGE] - Guidelines on tailoring television programme material to broadcasting applications at various image quality levels and sizings ([Annexe 1 du Document 6J/132](#))

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1728 - Lignes directrices relatives à l'utilisation des écrans plats en production et postproduction des programmes de télévision ([Annexe 2 du Document 6J/132](#))

Proposition d'un document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation sur les zones sûres en matière de productions en format d'image 16:9 ([Annexe 3 du Document 6J/132](#))

Groupe de travail 6X:

Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1205 ([Annexe 3 du Document 6A/159](#))

Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.XXXX - Harmonization of middleware for digital video recorder platform ([Annexe 1 du Document 6M/183](#))

Projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1722 - Harmonisation des instructions relatives au moteur d'exécution pour les applications de télévision interactives ([Annexe 4 du Document 6M/183](#))

Avant-projet de nouvelle Recommandation – Technical methods to secure interactive broadcast services against malicious attacks on DVB-RCT ([Annexe 6 du Document 6M.183](#))

Document de travail en vue d'un avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.810 - Systèmes de radiodiffusion à accès conditionnel ([Annexe 9 du Document 6M/183](#))

Annexe 4 (english only)

ITU-R Block Meetings
 Geneva, Switzerland, 13 May – 3 June 2008



REGISTRATION FORM

WP 6D 13-19/5	WP 6X 15-21/5	WP 6G 19-23/5	SG 6 26-27/5	JTG 5-6 28/5-3/6

Mr. Mrs. Ms. Miss:
(family name) *(first name)*

Accompanied by family member(s):
(family name) *(first name)*

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation
 Deputy
 Delegate

(to be completed by representatives of Member States only)

Name of Sector Member:

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Recognized Operating Agencies | <input type="checkbox"/> Regional Telecommunication Organizations |
| <input type="checkbox"/> Scientific or Industrial Organizations | <input type="checkbox"/> Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems |
| <input type="checkbox"/> UN, Specialized Agencies and the IAEA | <input type="checkbox"/> Other Entities dealing with Telecommunication matters |
| <input type="checkbox"/> Regional and other International Organizations | <input type="checkbox"/> Associates |

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

- I wish to receive paper copies during the meeting:
 Yes
 No
- Language required:
 English
 French
 Spanish
- Arabic
 Chinese
 Russian

(Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk)

Date: Signature:

For BR Secretariat use only			
Approved (if applicable)	Personal Section	Meeting Section	Pigeonhole
<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 80%; height: 20px;" type="text"/>

To be returned duly completed to the
 Radiocommunication Bureau

Place des Nations
 CH-1211 Geneva 20
 Switzerland

Telephone: +41 22 730 5802
 Telefax: +41 22 730 6600
 Email: linda.kocher@itu.int